



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025 à 18h30**  
**(Sottens, à l'Emetteur)**

---

Le Président du Conseil communal ; Monsieur Christophe Korber, ouvre la séance à 18h32 il n'y a pas de public dans la salle.

Il n'y a pas de remarque à l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

**01. Ouverture de la séance**

Le président passe la parole à la secrétaire qui procède à l'appel. 46 conseillers sont présents, 3 sont excusés. Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

**02. Procès-verbal du 6 octobre 2025**

Le président ouvre la discussion s'agissant du procès-verbal du Conseil communal du 6 octobre 2025.

Monsieur Grossen demande une correction du procès-verbal au point 9 « Divers et propositions individuelles ». Lors de son intervention relative à l'ASIRE, au deuxième paragraphe, il est fait mention de la répartition des transports entre l'ensemble des communes.

La correction porte sur la formulation concernant la commune d'Echallens. Il convient de préciser que la commune d'Echallens, au même titre que d'autres communes, participe aux frais de transport bien qu'elle n'en aye pas l'utilité et sans pour autant recevoir de subvention. A l'inverse, certaines communes perçoivent des contributions financières du canton. Il s'agit donc d'une situation qui est à l'encontre de celle de la commune d'Echallens et non « à l'instar » comme indiqué.

Le président soumet au vote le Procès-verbal du 6 octobre 2025. Celui-ci est accepté tel que modifié à l'unanimité.

**03. Admission/démission**

Le Président informe le Conseil de la démission de notre vice-président Monsieur Alain Maillard ayant quitté la commune afin de se rapprocher de son lieu de travail. Sa lettre de démission est portée à la connaissance de l'assemblée.

Conformément à la liste des viennent-ensuite, le président procède à l'admission de Monsieur Daniel Gonçalves qui est le suppléant suivant sur la liste. Celui-ci est invité à s'avancer et à se présenter. Il indique être habitant de Sottens depuis 2018 et exercer en qualité d'expert mobilité, transports publics et CarPostal.

Le président procède à son assermentation. Le Conseil se lève et le président donne lecture du serment.

Par applaudissements, Monsieur Daniel Gonçalves est accueilli au sein du Conseil communal. Il entre immédiatement en fonction et peut dès lors participer aux votes au même titre que les autres conseillers.

#### 04. Election complémentaire du vice-président

Le président procède à l'élection complémentaire du/de la Vice-président.e et demande s'il y a des personnes intéressées à occuper cette fonction. Aucune candidature spontanée n'étant proposée, Le Président procède à un tirage au sort parmi les membres du Conseil. Au hasard, Madame Dunant est ainsi désignée Vice-présidente et accepte sa nomination.

Madame Dunant est élue Vice-présidente par acclamation à l'unanimité.

#### 05. Communications de la Municipalité 1<sup>ère</sup> partie

Madame Goumaz prend la parole.

##### **Police des constructions – Permis de construire, dispensé d'enquête.**

Madame Goumaz informe le Conseil qu'une procédure, encore jamais utilisée dans la commune, a été activée par la Municipalité afin de simplifier les démarches liées à certaines demandes d'autorisation.

Elle explique que cette procédure se situe entre l'autorisation municipale non soumis à l'obtention d'un permis de construire (art. 68a RLATC) et l'obtention d'un permis de construire à l'aide d'une enquête allégée (art. 111 LATC et 72d RLATC). Cette démarche s'applique notamment à des aménagements de minimales importances, tels que les palissades, places de parc ou abris à vélos.

Ce permis de construire, dispensé d'enquête, nécessite la signature des voisins et ne fait pas l'objet d'une publication dans la presse. L'affichage au pilier public dure 30 jours. Le permis est soumis à une taxation équivalente à celle d'une autorisation municipale. Madame Goumaz annonce également que la procédure ne doit soulever aucune opposition et précise que le formulaire « Demande de permis de construire dispense d'enquête publique » a été mis en place et qu'il se trouve sur le site de la commune. Elle souligne enfin que toutes les demandes seront examinées au cas par cas.

Monsieur Patrick Braillard intervient et demande si ces nouvelles procédures s'appliquent uniquement aux zones à bâtir et non aux zones agricoles.

Madame Goumaz confirme que ces procédures concernent exclusivement les zones à bâtir.

La parole est passée à Monsieur Krieg.

##### **Eau potable - Travaux Réservoir des Esserts - AIEHJ**

Concernant le réservoir des Esserts de l'AIEHJ, la réception des travaux a eu lieu le 28 novembre 2025. L'ouvrage a été remis à l'association, sous réserve de quelques retouches à effectuer au niveau des aménagements extérieurs, lesquelles seront reprises au printemps prochain.

S'agissant de la deuxième étape des améliorations foncières, la réception des travaux s'est tenue le 14 novembre 2025 en présence des représentants cantonaux, le Canton ayant subventionné une partie des travaux. Les ouvrages ont été remis à la commune, quelques corrections mineures devant encore être réalisées sur certaines grilles de grand format.

Il est également relevé que des dégradations importantes ont été constatées sur deux caissons de grilles à Sottens et Villars-Mendraz. Ces équipements étant destinés à supporter le passage de convois agricoles, leur état suscite des inquiétudes, l'un d'eux présentant déjà des fissures lors de la visite de réception. Une surveillance particulière sera assurée à l'avenir.

Monsieur Krieg revient enfin sur le nouveau réservoir des Esserts à Villars-Tiercelin, qu'il qualifie de réalisation dont la commune est particulièrement fière. Il rappelle les différentes étapes du projet ainsi que les améliorations apportées entre la variante de base de 2022, prévoyant une capacité de 285 m<sup>3</sup>, et celle de 2024, portée à 410 m<sup>3</sup> avec cinq modes de fonctionnement. Il souligne également l'optimisation financière du projet, le coût passant d'environ CHF 3'200.– à CHF 2'600.– par m<sup>3</sup>, permettant ainsi d'augmenter la capacité tout en réduisant le coût unitaire.

**Eaux-usées, STEP**

Monsieur Krieg indique qu'aucune information nouvelle n'est à signaler depuis la dernière séance du Conseil d'octobre. Les travaux de la STEP se poursuivent conformément au planning prévu.

**Route et chemins**

L'entretien 2025 des chemins et infrastructures hors subventions a été finalisé. Les travaux ont notamment concerné le secteur de Chardonney ainsi que la montée des Esserts en direction du refuge de Villars-Mendraz. Profitant de la présence des machines sur place, des interventions ont également été réalisées sur le chemin du Général-Guisan ainsi que sur l'aménagement de la place en copeaux située à proximité.

**AF3**

Le dossier AF3 a été transmis au Canton pour suivi auprès de l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) et du service cantonal des améliorations foncières. À l'issue de la procédure d'appels d'offres en marché public, les travaux ont été adjugés à l'entreprise Camendona, notamment en raison de son approche axée sur la durabilité, privilégiant l'utilisation de grave recyclée stockée et traitée à Moudon. Concernant la RC 545 entre Villars-Mendraz et Hermenches, le planning accuse un retard de deux semaines en raison des conditions météorologiques du mois de novembre. Les travaux se poursuivront jusqu'à Noël 2025 entre Villars-Mendraz et le Moulin de Peney. En 2026, les interventions se concentreront successivement sur la traversée du Moulin de Peney, puis sur le tronçon jusqu'à l'entrée d'Hermenches, avant la pose du tapis final prévue durant l'été. La route sera mise en circulation alternée durant les phases de travaux et entièrement fermée lors de la pose du revêtement final.

Monsieur Bernard Joss prend la parole.

**Réfection d'un pont**

Monsieur Joss informe que le pont situé au Chalet du Villars, entre Villars-Tiercelin et Froideville, doit être réfectionné. Des écoulements d'eau sous le tuyau du pont provoquent une érosion des fondations, rendant des travaux nécessaires. Le coût des travaux est estimé à CHF 25'000.–. Le pont étant situé sur les territoires des deux communes, une demande de subvention cantonale a été déposée, avec une participation du Canton à hauteur de 60 %. Une participation financière de la commune de Froideville est également prévue.

Les travaux devraient débuter au printemps, conformément aux recommandations des gardes-pêche, afin de respecter la période de reproduction des poissons.

Le municipal informe également qu'un castor a construit un barrage à proximité du pont, entraînant la création d'un étang. Dans ce contexte, l'État envisage la mise en place d'une zone de réserve mixte le long du ruisseau de la Rosse, affluent de la Menthue. Cette réserve comprendrait environ 10 hectares appartenant à l'État, un demi-hectare communal ainsi que près de deux hectares de forêt mis à disposition par la commune de Montilliez. L'État prévoit une indemnisation de CHF 8'700.– par hectare intégré à cette réserve.

Monsieur David Gavillet prend la parole.

**Déchetterie**

Monsieur Gavillet indique qu'aucun retour n'a encore été reçu de la part du Canton concernant le plan d'affectation relatif à la déchetterie. Monsieur Briod est régulièrement relancé à ce sujet et indique qu'une réponse devrait prochainement parvenir à la Commune.

Monsieur René Pernet prend la parole.

**PACOM**

Monsieur Pernet indique que, dans le cadre de la mise à l'enquête du PACOM par le Canton, trois oppositions ont été déposées, dont deux ont été jugées recevables.

Un juriste a été mandaté afin d'obtenir une levée partielle de l'effet suspensif permettant une entrée en force du PACOM, à l'exception des parcelles concernées par les oppositions. Toutefois, l'un des deux

recourant s'oppose à cette levée partielle, estimant que sa parcelle pourrait être concernée par d'autres secteurs de la commune.

La décision du juge est attendue courant décembre. En cas de décision négative, le PACOM ne pourra pas entrer en force, ce qui aurait un impact sur le projet de Villars-Tiercelin.

La parole est passée au Président.

### **06. Préavis 37-2025 – Modification des statuts de l'ASIRE**

La lecture du préavis n'est pas demandée.

David Gavillet apporte un complément d'information en introduction. Il explique le principe de péréquation ainsi que celui des élèves pondérés. Les montants perçus des subventions doit retourner à l'ASIRE et la modification des statuts de l'association ne pourra entrer en vigueur qu'après acceptation par la majorité des communes membres. Les frais de l'ASIRE sont répartis en fonction du nombre d'habitants des communes.

La parole est donnée à la commission ad-hoc qui présente son rapport. Madame Pralong en fait lecture.

Le Président ouvre la discussion sur le Préavis. Il n'y a pas de question.

Au vote, le préavis 37-2025 est accepté à l'unanimité.

### **07. Préavis 38-2025 – Budget 2026**

La lecture du préavis n'est pas demandée.

La commission des finances lit son rapport.

Le président passe au travers les points et demande s'il y a des questions.

La discussion sur le préavis 38-2025 du budget 2026 est ouverte. Il n'y a aucune remarque ni question.

Le Préavis 38-2025 est soumis au vote. Il n'y a aucun avis contraire, ni d'abstention, le préavis est accepté à l'unanimité.

### **08. Communications de la Municipalité (2<sup>ème</sup> partie)**

Madame Goumaz prend la parole.

#### **Cimetière de Sottens**

Un serrurier a modifié le grand portail du cimetière de Sottens, constitué d'un seul battant très lourd. Il y a intégré une porte de plus petite dimension, plus facile à ouvrir, afin de faciliter l'accès au cimetière.

Conformément au budget, la réfection du couvert de l'entrée du cimetière est également prévue.

L'Entreprise Dizerens a été mandatée à cet effet. C'est leur apprenti Alexis Braillard, le petit fils de la personne ayant construit l'abri à l'époque, qui sera en charge de la réalisation du nouveau porche.

#### **Activité Brunch de Noël**

L'Antenne a lancé ce projet de brunch de Noël l'année passée, avec 12 personnes inscrites. Cette année, l'activité a été reconduite et a rencontré un franc succès, avec 57 participants.

Madame Goumaz remercie les bénévoles pour leur engagement ainsi que pour l'accueil offert aux aînés de la commune.

Monsieur Bernard Krieg reprend la parole.

## Energie

Suite à la révision 2026 des montants de subventions, la commission énergie a constaté une diminution du fonds destiné aux subventions et a soumis plusieurs propositions à la Municipalité afin de réduire certains soutiens financiers dès 2026.

Dès l'année prochaine, une réduction des subventions liées à l'enveloppe du bâtiment est prévue. À titre de rappel, la part communale complémentaire au Programme Bâtiments de la Confédération passera de 30 % à 20 %. Les subventions accordées pour les installations photovoltaïques, en complément des aides Pronovo, passeront quant à elles de 50 % à 20 %.

Aucun changement n'est prévu dans le domaine de la mobilité.

## PECC

La Commission a constaté que l'élaboration du PECC (Plan Energie et Climat Communal) représente une démarche complexe et de grande ampleur. Afin de soutenir et de dynamiser l'avancement du projet, elle prévoit de solliciter l'appui d'un mandataire externe. Un montant à cet effet avait été prévu au budget 2025.

## Borne de recharge de Peney-le-Jorat

Des démarches ont été entreprises concernant l'installation d'une borne de recharge électrique au Collège de Peney-le-Jorat. La Commission a poursuivi les réflexions en ce sens et plusieurs propositions ont été soumises. Un préavis sera présenté au prochain Conseil communal au début de l'année 2026.

## Informations et Quiz

David Gavillet informe que la déchetterie sera fermée les mercredis 24 et 31 décembre afin d'accorder un congé au surveillant.

René Pernet informe ensuite de l'avancement du projet de garderie. De nombreux échanges ont lieu avec l'architecte ainsi qu'avec le BAMO, M. Fragnières. Les aménagements extérieurs sont également discutés avec la commission afin de définir les souhaits et orientations du projet. Mathilde Goumaz propose enfin un petit quiz destiné à déterminer certains détails de la future place de Villars-Tiercelin.

## 09. Divers et propositions individuelles

Monsieur Grand demande ce qu'il en est du candélabre endommagé lors d'un accident survenu au stop de Montaubion-Chardonney. Monsieur Joss indique qu'il devrait être remplacé en janvier 2026.

Monsieur Korber informe le Conseil d'un point relatif aux élections 2026 et invite les membres à se réinscrire sur les listes mises à disposition. Le délai est fixé au 12 janvier 2026 à midi.

La suite de la procédure prévoit que, une fois le nombre de candidatures atteint, une photo ainsi qu'une brève description seront demandées afin de figurer dans le prochain tout-ménage.

Monsieur Pernet prend la parole et revient sur la demande d'amélioration de la transmission des informations lors d'événements particuliers. Il est rappelé que des outils existants, tels qu'un logiciel et une tablette, sont déjà utilisés et qu'au printemps prochain un groupe WhatsApp communal sera mis en place.

Il est également fait mention de la séance d'information du 24 novembre dernier autour des élections communales, qui a réuni une trentaine de personnes et a donné lieu à des échanges constructifs, permettant notamment de présenter le fonctionnement du Conseil communal et de la Municipalité.

La Municipalité exprime sa satisfaction de travailler en bonne collaboration avec les équipes de la voirie et de l'administration. Elle remercie le Conseil pour la qualité des échanges et adresse ses meilleurs vœux.

Le président se joint au Syndic et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

Il annonce les dates des prochains Conseils en 2026.

La séance est levée à 19h45.

Le Président :

Christophe Korber

La secrétaire :

Nadja Gonthier